



**LA VILLE  
DE VOLVIC  
RECRUTE**



Volvic est située à 14 km au Nord de Clermont-Ferrand, dans l'arrondissement de Riom, Canton de Riom Ouest, dans le département du Puy-de-Dôme, à la porte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Implantée au cœur d'un paysage façonné par les éruptions volcaniques, Volvic est aujourd'hui réputée internationalement pour la pureté de son eau. Mais la ville fut d'abord connue pour sa pierre grise et résistante. Le bourg surprend par la diversité de son patrimoine : rues étroites bordées de bâtisses en pierre, fontaines, château féodal, église romane, ou encore musées qui témoignent d'une activité artistique et artisanale ancienne.

La commune comprend 17 villages et bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable. La commune bénéficie d'une vitalité remarquable grâce à son tissu associatif et à la présence de nombreux commerçants, artisans et entreprises. Aujourd'hui, le tissu économique, une saison culturelle et des infrastructures sportives de qualité attirent régulièrement de nouveaux habitants.

Vous souhaitez travailler pour une collectivité dynamique, ambitieuse, aux multiples projets, Volvic pourrait vous recruter comme :

## **Responsable de la Police Municipale (H/F)**

La commune de Volvic recrute 1 Responsable de la Police Municipale. Le responsable de la Police Municipale participe aux missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il développe une relation de proximité avec la population et fait respecter les arrêtés pris par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police. En sa qualité de responsable du service, il assure l'encadrement des quatre agents titulaires du service, des stagiaires et des bénévoles chargés de la surveillance des entrées et sorties d'école.

- Temps complet
- Emploi Permanent / Vacance d'emploi
- Ouvert aux contractuels : Poste à pourvoir prioritairement par voie statutaire
- Grade(s) recherché(s) : Brigadier-chef principal

# MISSIONS

## **1. Assurer la veille et la prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques**

- Identifier les sites et structures qui nécessitent une surveillance et définir les champs prioritaires de vigilance
- Assurer les missions d'ilotage
- Surveiller les abords des écoles et organiser des actions de prévention en milieu scolaire (opération « Sécurité routière » dans les classes primaires)
- Assurer l'information préventive auprès des administrés sur la réglementation en vigueur
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques, fêtes et cérémonies

## **2. Rechercher et relever les infractions**

- Police de l'urbanisme : contrôle des permis de construire et des déclarations préalables, veille relative aux logements insalubres et menaçant ruine
- Police de la route : contrôle de vitesse, respect de la signalisation, relevé des infractions au stationnement
- Police de l'environnement : publicité sauvage, propreté de la voie publique, lutte contre les nuisances sonores
- Police funéraire
- Police des foires et des marchés

## **3. Accueillir et développer les relations avec les publics**

- Accueillir les publics et accompagner les personnes en difficulté
- Porter assistance aux usagers en situation de crise ou d'urgence (conflits de voisinage...)
- Dialoguer avec des populations spécifiques (gens du voyage, SDF, mineurs...) et développer l'information et le dialogue auprès de la population
- Convention de partenariat « Sécurité Routière » avec les services de la Préfecture

## **4. Assurer la gestion administrative du service**

- Rendre compte des événements survenus pendant le service et des décisions prises
- Rédiger des procédures, documents et actes administratifs (arrêtés) courants ;
- Organiser la régie de recettes et contrôler l'encaissement des amendes forfaitaires et des assignations
- Assurer la gestion et le suivi des objets trouvés
- Assurer la gestion et le suivi des alarmes de la mairie

## **5. Assurer le management du service de Police municipale**

- Répartir et planifier l'activité de l'équipe d'agents permanents et de bénévoles
- Définir les besoins du service et les compétences associées, notamment en termes de besoins de formation
- Assurer les entretiens annuels d'évaluation et fixer les objectifs de progression

# PROFIL RECHERCHE

## Les savoirs :

- \* Pouvoirs de police du Maire
- \* Code de procédure pénale
- \* Droits fondamentaux des personnes
- \* Acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention
- \* Pouvoirs et attributions des services de sécurité et de la justice
- \* Obligations personnelles de formation continue
- \* Modalités et techniques d'intervention avec les populations
- \* Techniques de gestion de conflit
- \* Connaissances des règles relatives au port, transport, au lieu de stockage des armements, à la formation au tir et au maniement des armes.

## Les savoir-faire :

- \* Réguler la circulation routière et le stationnement
- \* Organiser et effectuer une mission d'ilotage
- \* Assurer une information préventive
- \* Analyser rapidement une situation ou événement imprévu
- \* Rendre compte de crimes, délits ou contraventions
- \* Réaliser une enquête administrative
- \* Rédiger un rapport et comptes rendus de mission
- \* Coordonner une intervention avec les services partenaires
- \* Fixer des objectifs et évaluer les résultats

## Les savoir-être :

- \* Sens de l'observation
- \* Sens du service public
- \* Réactivité
- \* Esprit d'équipe
- \* Qualités relationnelles
- \* Pédagogie
- \* Diplomatie
- \* Disponibilité

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Equipements individuels et collectifs :

- Gilet pare-balles (obligatoire sur la voie publique)
- caméras piétons
- matériel de communication
- armement catégories B et D (arme de poing 9mm (glock 17), Pistolet à Impulsion Electrique, bâton de défense, GAIL petite capacité)
  
- Pas de travail le dimanche ou de nuit à l'exception des manifestations prévues et de la saison estivale
- Astreinte téléphonique sur 7 jours
- Temps de travail : 37h30 par semaine, organisé en cycle de 4 jours de travail et 15 jours de RTT par an
- Rémunération statutaire
- IFSE
- Astreintes et heures supplémentaires payées ou récupérées
- Participation à la prévoyance et au maintien de salaire à hauteur de 50% de la cotisation
- Participation aux frais de mutuelle (si labellisée) à hauteur de 25€
- Adhésion au CNAS prise en charge par la commune

## CONTACT ET MODALITES DE CANDIDATURE

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Service Ressources Humaines au 04 73 33 50 38

Informations complémentaires

- Motif de vacance du poste : poste vacant suite à une mutation vers une autre collectivité
- Poste à pourvoir le 20 mars 2025
- Date limite de candidature : 17 février 2025

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) avant le 17 février 2025 à Monsieur le Maire de Volvic, Mairie de Volvic 1, Place de la Résistance 63530 - VOLVIC ou par mail : [recrutements@ville-volvic.fr](mailto:recrutements@ville-volvic.fr)

## TRAVAILLEURS HANDICAPES

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.